

SERVICE Centre culturel J. Prévert

FB/VB /JPM/TR/ZZ

DECISION N° C24035

n° 24-08962

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle « **Nacho Flores** » en date le **lundi 4 mars 2024 à 14h30 (séance scolaire) et le mardi 5 mars 2024 à 20h30 (séance tout public)**

CONSIDERANT la proposition faite par La Production « Les Thérèses ».

CONSIDERANT la participation financière du partenaire « Cirqu'Evolution ».

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalables.

Le contrat N° C24035 « Gaya » est attribué l'entreprise « Les Thérèses », sise Impasse Marcel Paul – zone industrielle PAHIN – 31170 TOURNEFEUILLE représentée par Christian FAGET.

Le contrat est conclu pour un montant de 6 774.20 € (six mille sept-cent soixante-quatorze euros et vingt centimes).

Deux factures seront établies pour le paiement de cette cession :

- La facture n° 6/03/24 d'un montant total de 5 974.20€ à l'attention de l'organisateur, la Mairie de Villeparisis.
- La facture n° 7/03/24 d'un montant total de 800.00€ à l'attention du Partenaire, Cirqu'Evolution.

La prestation se déroulera le **lundi 4 mars 2024 à 14h30 (séance scolaire)** et le **mardi 5 mars 2024 à 20h30 (séance tout public)**.

Article 2

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **L'hébergement du 1 au 5 mars 2024 soit 22 singles**
- **Un catering dans les loges devra être prévu pour toute la journée.**
- **Location de divers matériels techniques.**

Article 3

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 19 février 2024

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



LES THERESSES

ZI PAHIN - 6, impasse Marcel Paul
 31170 Tournefeuille

Toulouse, le 20/04/2023 11:37

DEVIS - Gaya_240304

VILLE DE VILLEPARISIS
 Mairie de Villeparisis - Maison de la vie associative Micheline Gléveau -
 77270 VILLEPARISIS -

Objet : Gaya de la cie Nacho Flores

2 représentations du spectacle Gaya de la cie Nacho Flores les Lundi 4 mars 2024 à 14h30 et mardi 5 mars à 20h30

Prise en charge directement par l'organisation de l'hébergement de l'équipe en tournée

Prise en charge directement par l'organisateur ou défraiement au tarif syndec en vigueur des repas sur place matin, midi et soir

Prise en charge par l'organisateur du défraiement au tarif syndec des repas du voyage si plus de 5H de route.

Désignation	Quantité	Tarif	Remise	Total
GAYA - Cession <i>Tarif coproducteur 1ère représentation</i>	1	€ 2,900.00	€ 200.00	€ 2,700.00
GAYA - Cession <i>Tarif coproducteur - dégressif</i>	1	€ 2,700.00	€ 200.00	€ 2,500.00
GAYA - Frais de transport camion <i>Frais de transport camion au départ de Nil Obstrat à Paris, Nil Obstrat - Centre Culturel Jacques Prévert > 54km x 2 = 108km Conductrice : Lucia Rosella</i>	108	€ 0.80	€ 0.00	€ 86.40
GAYA - Frais de transport équipe <i>Tickets de train aller + retour Amaury Kerbourch : Bergerac - Villeparisis Jonathan Frau : Toulouse - Villeparisis Sarah Barreda : Toulouse - Villeparisis Nacho Flores : Toulouse - Villeparisis Corinne Bodu : Millau - Villeparisis</i>	5	€ 120.00	€ 0.00	€ 600.00
GAYA - Repas route <i>Repas route pour les repas du midi sur les trajets aller et retour</i>	10	€ 10.00	€ 0.00	€ 100.00
GAYA - Repas <i>Voir annexe avec le détail des repas et nuitées</i>	39	€ 20.20	€ 0.00	€ 787.80

TVA non applicable. l'association Les Thérèses n'est pas assujettie à la TVA

TOTAL NET DE TAXE : € 6,774.20

Le spectacle est déposé à la SACD (droits d'auteurs facturés directement par la SACD).
 En cas de difficultés ou de demande d'infos complémentaires, merci de nous contacter.



Accusé de réception en préfecture
 077-217705144-20240227-24_08962-AR
 Date de télétransmission : 27/02/2024
 Date de réception préfecture : 27/02/2024

*Fridine Doyne
 Mairie de Villeparisis*

14/06/2023

Détail des repas et hébergement - GAYA au Centre Culturel Jacques Prévert - Villeparisis (77)

repas route
repas sur place

	Chambres	trajet et déchargement		montage			montage			représentation 1			représentation 2			trajet retour		
		1-mars-24		2-mars-24			3-mars-24			4-mars-24			5-mars-24			6-mars-24		
		repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	repas midi	soir nuit	
Nacho Flores	Artiste de cirque																	
Lucia Rosella	Artiste de cirque			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Jonathan Frau	Artiste de cirque			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Amaury Kerbourch	Régisseur lumière	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Corinne Bodu	Régisseur plateau			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sarah Barrada	Directrice de production			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL		1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	

Total des repas (prise en charge directe des repas possible hors repas pris lors des trajets)	49
Total des nuitées	22

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240227-24_08962-AR
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Mairie de Villeparisis

32 rue de Ruzé

77270 Villeparisis

Tournefeuille, le 05/03/2024

Facture éditée avec la facture n° 7/03/24 d'un montant de 800,00 € à l'attention de Cirqu'Evolution.

FACTURE N° 6/03/24

Objet : Gaya présenté par Nacho Flores

Date : 04/03/2024 , 05/03/2024

Cachet Artistique	4 400,00 €
Frais de Transport	686,40 €
Frais de Restauration	887,80 €
MONTANT A PAYER :	5 974,20 €

TVA non applicable, « LES THÉRÈSES » n'est pas assujettie à la TVA.

En votre aimable règlement par chèque ou virement bancaire à l'ordre de « LES THÉRÈSES » le 05/03/2024.

NB : Merci de préciser le numéro de la facture sur votre règlement.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement des pénalités de retard seront calculées sur la base de trois fois l'intérêt légal.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement (Art.L 4413 du Code de Commerce)

REFERENCES BANCAIRES :

Banque : CCM Toulouse Saint Cyprien 3 avenue Etienne Billières 31300 TOULOUSE

Code Banque : 10278 - Guichet : 02204 - N° Compte : 00020231201 - Clé : 58

IBAN : FR76 1027 8022 0400 0202 3120 158 - BIC : CMCIFR2A

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240227-24_08962-AR
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024



Cirqu'Evolution
c/o Espace Germinal
2, avenue de Mesnil
95470 FOSSES

Tournefeuille, le 05/03/2024

Facture éditée avec la facture n° 6/03/24 d'un montant de 5 974,20 € à l'attention de la Mairie de Villeparisis pour le Centre Culturel Jacques Prévert.

FACTURE N° 7/03/24

Objet : Gaya présenté par Nacho Flores

Date : 04/03/2024 , 05/03/2024

Cachet Artistique	800,00 €
MONTANT A PAYER :	800,00 €

TVA non applicable, « LES THÉRÈSES » n'est pas assujettie à la TVA.

En votre aimable règlement par chèque ou virement bancaire à l'ordre de « LES THÉRÈSES » le 05/03/2024.

NB : Merci de préciser le numéro de la facture sur votre règlement.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement des pénalités de retard seront calculées sur la base de trois fois l'intérêt légal.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement (Art.L 4413 du Code de Commerce)

REFERENCES BANCAIRES :

Banque : CCM Toulouse Saint Cyprien 3 avenue Etienne Billières 31300 TOULOUSE

Code Banque : 10278 - Guichet : 02204 - N° Compte : 00020231201 - Clé : 58

IBAN : FR76 1027 8022 0400 0202 3120 158 - BIC : CMCIFR2A

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240227-24_08962-AR
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

